

# INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES LEGISLATURE 2011 – 2016

## COMMUNE DE

**CRISSIER**  
**16 JUIN 2011**

### **Ordre du jour :**

Conformément aux articles 83 à 92 de la LC, la cérémonie se déroule selon l'ordre du jour suivant :

#### Dans un 1<sup>er</sup> temps :

1. Message du Pasteur M. Jean-Paul Zoëll ;
2. Assermentation des membres du Conseil communal ;
3. Assermentation des membres de la Municipalité ;
4. Election du Président du Conseil communal (scrutin individuel secret) ;
5. Election du Secrétaire du Conseil communal (scrutin individuel secret) ;
6. Message du Préfet ;
7. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation.

Dans un 2<sup>e</sup> temps, ce sera au Président élu de passer aux opérations prévues par l'ordre du jour.

**Mme Arlette Regamey, Présidente 2010-2011** – Félicitations au chœur des Ecoles de Crissier sous la direction de Mme Duvoisin. M. le Préfet, M. le Pasteur, M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, MM. les chefs de service, cher Public, je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'assermentation et d'installation du Conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2011-2016.

**M. Etienne Roy, Préfet** – Je cède la parole à M. le Pasteur.

1. **M. Jean-Paul Zoëll, Pasteur** – C'est une joie d'être au milieu de vous en tant que pasteur de cette paroisse pour vous adresser le message des Eglises. Mesdames et Messieurs et pour eux qui partagent la foi, Frères et Sœurs en Christ. Selon la constitution cantonale de 2003, l'Etat de Vaud reconnaît les Eglises catholique et réformée, ainsi que la communauté israélite de Lausanne et environs comme des institutions de droits publiques, avec les droits et devoirs qui y sont attachés. Notre Etat

donne à ces entités spirituelles, les moyens d'exercer leur mission au service de toutes et tous. C'est la raison de ma présence au milieu de vous, Autorités communales qui allez prêter serment devant M. le Préfet Roy, représentant de l'Etat de Vaud dans le district de l'ouest lausannois. Comme vous l'avez voulu et comme le veut le souverain, je parle aux noms des Eglises chrétiennes de ce pays et c'est pour moi un honneur et une responsabilité. J'ouvre les écritures dans l'Ancien testament au livre des rois : « Dans un chapitre où il est question du Roi Salomon qui a vécu il y a 3000 ans. Il était en vogue et très puissant, il était l'autorité du peuple. Il entre en contact avec Dieu qui lui dit *« demande ce que tu veux, demande-moi ce que tu veux et je te l'accorderai »*. Alors ce jeune roi sans expérience aurait pu demander beaucoup de belles choses à son Seigneur, il aurait pu demander la gloire, les honneurs et la richesse. Salomon a demandé à Dieu qu'il ait un cœur intelligent pour s'occuper de son peuple, un cœur capable de gouverner le peuple et de discerner ce qui est bien de ce qui est mal. Voilà ce que je vous souhaite les élus de Crissier, de gouverner ce village avec sagesse, discernement et en distinguant le bien et le mal. J'aimerais ajouter à ces paroles pleines de sagesse et de vérité, la devise du Conseiller œcuménique des Eglises qui siège à Genève et qui demande aux Autorités de veiller à faire régner au milieu de nous la paix, la justice et d'être attentifs à la sauvegarde de la Création. Ces demandes ont été faites il y a près de 80 ans où l'on était moins sensible à la sauvegarde de la Création, du non gaspillage, de l'économie de l'énergie et c'est une avant-garde que d'avoir veillé et d'avoir demandé aux peuples de la planète de veiller à la sauvegarde de la Création, en faisant régner la justice et la paix; car il n'y a pas de justice sans paix et il n'y a pas de paix sans justice. Ainsi la prière de l'Eglise c'est que vous continuiez d'être des hommes et des femmes droits, des gérants fidèles de cette création que le Seigneur nous donne et nous demande d'administrer comme de bons et fidèles gérants.

### **Fonctionnement :**

Mme Corinne Rochat fonctionne comme secrétaire provisoire.

M. José Hernandez est désigné scrutateur provisoire.

M. Pierre Chapuis est désigné scrutateur provisoire.

Membres élus : 70

Membres présents : 68 (67 en début de séance)

Absent : 1

Excusé 1

*(Avec l'accord unanime des conseillers et conseillères communaux, un conseiller a été élu en cours de séance).*

Par arrêté du 15 septembre 2010, le Conseil d'Etat a convoqué les assemblées de communes pour le renouvellement des Autorités communales pour la législature couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2016. Suite aux élections du 13 mars 2011, le Préfet déclare qu'aucun recours n'a été présenté dans le délai légal. Par conséquent, il peut procéder à l'installation des Autorités communales.

## **2. Assermentation des membres du Conseil communal :**

Le Préfet donne la lecture du serment. Les membres du Conseil communal sont appelés individuellement à lever la main droite et prononcer : « je le promets ». La secrétaire procède à l'appel. Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le Préfet déclare que les Membres du législatif sont régulièrement installés pour la législature 2011 – 2016.

### 3. Assermentation de la Municipalité :

M. le Syndic Michel Tendon, confirme que les Membres de l'exécutif ne sont pas atteints par l'article 48 de la Loi sur les communes, de même qu'ils n'ont aucun lien de parenté prohibé par la loi avec le Secrétaire et le Boursier. Le Préfet procède à l'assermentation des Municipaux et du Syndic. Après la lecture du serment, spécifique à la fonction, chacun à l'appel de son nom, lève la main droite et prononce « je le promets » :

- M. Michel TENDON (Syndic)
- Mme Nathalie JATON
- Mme Michelle BEAUD
- M. Stéphane REZSO
- M. Pierre MÜHLETHALER

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le Préfet déclare que les Membres du législatif sont régulièrement installés pour la législature 2011 – 2016.

### 4. Election de la Présidente du Conseil communal :

Après avoir rappelé les articles 11, 12 et 89 de la Loi sur les communes, le Préfet prend note des propositions pour l'élection de la Présidente :

|                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Olivier Ramel au nom du Parti Socialiste propose la candidature de<br>Mme Sophie Rodari professeur en sociologie, mère de deux enfants |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Les présentations sont closes.  
Les scrutateurs délivrent les bulletins de vote.  
Proclamation des résultats :

|                      |    |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 67 |
| Bulletins rentrés :  | 67 |
| Bulletins blancs :   | 7  |
| Bulletins nuls :     | 0  |
| Bulletins valables : | 60 |
| Majorité absolue :   | 31 |

Est élue Présidente du Conseil communal pour une durée d'une année :

**Mme Sophie Rodari avec 57 voix**

Obtiennent des voix :

|                         |   |
|-------------------------|---|
| M. Michaël Buffat       | 1 |
| M. Aurélien G. Demaurex | 1 |
| M. Peter Knoepfel       | 1 |

Le Préfet félicite la Présidente pour son élection à la fonction de première citoyenne de la commune. Il l'assure de son soutien si le besoin s'en faisait sentir.

## 5. Election de la Secrétaire du Conseil communal pour une durée de 5 ans :

Le Préfet prend note des propositions pour l'élection de la secrétaire :

Mme Arlette Regamey présente la candidature de Mme Corinne Rochat, secrétaire actuelle.

Les présentations sont closes.

Les scrutateurs délivrent les bulletins de vote.

Proclamation des résultats :

|                      |    |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 67 |
| Bulletins rentrés :  | 67 |
| Bulletins blancs :   | 0  |
| Bulletins nuls :     | 0  |
| Bulletins valables : | 67 |
| Majorité absolue :   | 34 |

Est élue Secrétaire du Conseil communal pour une durée de 5 ans :

**Mme Corinne Rochat avec 66 voix**

Obtiennent des voix :

|                   |   |
|-------------------|---|
| M. Michaël Buffat | 1 |
|-------------------|---|

Le Préfet félicite la Secrétaire pour son élection et l'assure de son soutien si le besoin s'en faisait sentir.

## 6. Message du Préfet :

*Les attributions qui me sont conférées par la loi sont terminées.*

*Je déclare les autorités communales de CRISSIER régulièrement installées pour la nouvelle législature qui débutera au 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour se terminer au 30 juin 2016.*

*Je me réjouis de vous délivrer les meilleurs messages du Gouvernement vaudois. En son nom, j'ai le plaisir de vous féliciter pour les différentes fonctions que vous venez d'accepter de remplir sous la foi du serment.*

*Je profite de remercier les autorités sortantes pour leur travail et leur engagement durant la législature qui s'achève.*

*Je tiens à vous rendre attentifs sur les relations entre exécutif et législatif. Je n'ai pas de recette miracle à vous donner. Vous devez travailler dans le respect, l'écoute et la transparence. Il en va de même entre vos autorités respectives et votre population.*

*Le législateur ne peut pas prévoir tous les cas de figure et cela n'est d'ailleurs pas sa vocation. Le droit a donc des limites que le bon sens et les relations de confiance, qui doivent prévaloir entre les autorités, peuvent combler. A défaut de meilleure entente, vous devez toujours garder à l'esprit que vous avez été mandatés par le corps électoral pour préserver au mieux l'intérêt public.*

*Nous avons la chance de pratiquer nos fonctions respectives dans un district très vivant qui pétille de projets, sachons être ouvert aux dossiers intercommunaux tout en gérant au mieux les projets communaux.*

*N'oublions pas que Patrimoine suisse a récompensé notre région par l'attribution du prix Wakker. Ce prix récompense l'important travail d'intercommunalité entrepris par les acteurs du SDOL*

Mesdames, Messieurs, les graines sont semées, la récolte devrait être prometteuse. Vous avez la chance d'être les acteurs d'une législature qui s'annonce passionnante. A vous de choisir les meilleurs matériaux pour construire le futur de votre population.

Avant de conclure, je vous prie de retenir la date du dimanche 23 septembre 2012 qui correspond à la fête du district de l'Ouest lausannois.

Cette manifestation se déroulera en 2 temps :

- Pour les Autorités communales, les Chefs de service et les invités, une partie officielle le vendredi 21 septembre 2012 en fin de journée à la salle de spectacle de Renens.
- Pour Autorités et population un parcours traversant les huit communes du district à découvrir en mobilité douce

De plus amples informations vous parviendront en temps utile.

Je vous remercie pour votre attention.

## 7. Adoption du procès-verbal d'installation :

La Secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est accepté à l'unanimité.

Etienne Roy

Préfet :



Corinne Rochat

Secrétaire :